

Tarifs facturés par

formation
& citoyenneté

Elus et agents territoriaux des communes de :

moins de 1 000 habitants	100€
de 1000 à 5 000	150€
de 5 000 à 10 000	200€
de 10 000 à 20 000	250€
de 20 000 à 30 000	300€
de 30 000 à 40 000	350€
de 40 000 à 50 000.....	400€
de 50 000 à 75 000.....	450€
de 75 000 à 100 000.....	500€
plus de 100 000	550€

Conseillers généraux et régionaux

..... 750€



formation
& citoyenneté

VOUS PROPOSENT

A Bagnole (93)

Le vendredi 17 octobre 2008

Lire et construire
un budget communal

Nos ateliers de formation

- Construire et lire un budget communal
- Un service municipal du cinéma : projet culturel et montage du dossier
- Le statut des fonctionnaires territoriaux et le dialogue social
- Pouvoir des maires et règlement intérieur du conseil municipal
- Laïcité : conséquences du rapport Machelon pour les collectivités
- Délinquance juvénile : révélateur de la question sociale
- Gestion de l'eau : la régie publique en question
- Compétences et fonctionnement des communes et communautés d'agglomération
- Education populaire : construction d'une citoyenneté active
- Violences urbaines, violences sociales
- La publicité sur le domaine public peut être limitée et réglementée ?
- Une politique départementale et publique d'aide à la dépendance
- Politique publique sportive, enjeux politiques et sociétaux à l'échelle du territoire communal et départemental



formation
& citoyenneté

Tél. : 04 78 83 18 23

E-mail : contact@leformateurdescollectivites.fr

Site internet : www.leformateurdescollectivites.fr

Tél. : 01 43 79 09 23

E-mail : contact@formationcitoyennete.org

Site internet : www.formationcitoyennete.org

Salle des conférences
place Salvador-Allende
93 Bagnole

Lire et construire *un budget communal*

Vendredi 17 octobre 2008

19h Accueil à la salle des conférences (face hôtel de ville)

19h30 **Lire et construire un budget communal**
avec **Yves Lehen**, directeur financier de la communauté d'agglomération
Les Lacs de l'Essonne

23h Fin des travaux

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d' élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC** - le formateur des collectivités, en sera l'animateur pédagogique et **Formation et citoyenneté**, agréé formation des élus (Val-de-Marne), l'organisateur.

Le coût de cette prestation sera facturé par **Formation et citoyenneté** sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (voir page 4).

Nos tarifs comprennent les frais de restauration et d'hôtel

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL AUX ATELIERS

(vaut contrat simplifié de formation)

Lire et construire *un budget communal*

Le vendredi 17 octobre 2008

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Fonction électorale :

Conseil régional :

Conseil général :

Commune de :

Collectivité territoriale :

Nombre d'habitants* :

(*pour les élus communaux)

En cas de désistement, si Formation et citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50% et Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'évènements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.



**Signature de l' élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation**



**Signature du responsable
avec cachet de la collectivité**

Bulletin à renvoyer par courrier à : Formation et citoyenneté 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris
Tél. : 01.43.79.09.23 - Fax : 01.43.79.32.09